

PIÉGEUR AGRÉÉ

PROGRAMME

THÉORIE (1^{ère} journée)

- Législation et réglementation des ESOD ;
- Reconnaissance des espèces.

PRATIQUE (2^e journée)

- Catégories de pièges et spécificités réglementaires ;
- Manipulation des pièges ;
- Contrôle des connaissances ;
- Présentation de l'Association des Piégeurs Agréés des Côtes d'Armor (APA22).



PLÉRIN

2 JOURNÉES CONSÉCUTIVES



OBJECTIF

Obtenir un agrément préfectoral autorisant le piégeage des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD)



CONDITIONS

Formation à partir de 15 ans. L'agrément préfectoral est délivré à partir de 16 ans



LIEU

FDC22, à PLÉRIN



COÛT

20 € (prévoir un pique-nique)



INTERVENANTS

FDC22, piégeurs agréés



DATES

- Vendredi 31 mars et samedi 1^{er} avril
- Vendredi 18 et samedi 19 août de 8h30 à 18h